

AVIS PUBLIC

À TOUTES PERSONNES INTÉRESSÉES DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE :

QUE le conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure décrite ci-dessous, lors de la séance ordinaire du 7 avril 2026 à compter de 19 h à l'hôtel de ville, situé au 2199, boulevard Sainte-Sophie à Sainte-Sophie.

Emplacement et nature de la demande :

- **105, rue de la Colline, zone « CH-209 » (6875-87-6373)**

Pour un bâtiment accessoire projeté (garage détaché) ayant un toit à 2 versants alors que la réglementation prescrit que la forme du toit d'un bâtiment accessoire d'une superficie de 14 m² et plus doit être similaire à celle du toit du bâtiment principal, lequel est à 4 versants.

Le tout conformément au Règlement numéro 1365-2022, intitulé « Dérogations mineures ».

Toute personne intéressée peut se faire entendre par écrit au conseil municipal relativement à cette demande au plus tard le jour de la séance, jusqu'à 14 h :

- Formulaire

ou

- Conseil municipal
2199, boulevard Sainte-Sophie
Sainte-Sophie (Québec) J5J 1A1

DONNÉ À SAINTE-SOPHIE, ce 11 mars 2026.

 France Charlebois
Signé le 2026-03-11 13:44:01 EDT

France Charlebois, OMA
Directrice du greffe et greffière-trésorière adjointe